COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 29 juillet 2022

COVID-19 EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

Une circulation du virus en repli mais encore élevée : prévenir et se vacciner toujours à l’ordre du jour

Le virus COVID-19 s’est nettement replié ces 7 derniers jours en Bourgogne-Franche-Comté. A la charnière des congés d’été, l’ARS maintient ses recommandations de vigilance et incite au rappel vaccinal auquel de nouveaux publics sont éligibles.

Le taux d’incidence en population générale, en baisse de plus de 25% par rapport à la semaine dernière, confirme le recul de la septième vague de COVID-19 en Bourgogne-Franche-Comté.

Le taux de positivité des tests, qui reste supérieur à 30%, montre toutefois que l’épidémie est toujours là, avec un risque significatif pour chacun de rencontrer le virus au quotidien.

Le nombre de nouvelles admissions à l’hôpital de patients atteints de formes sévères de la maladie amorce un ralentissement.



Une deuxième dose de rappel étendue

A la charnière des congés d’été, dans un contexte de voyages, de loisirs, de rassemblements, l’Agence Régionale de Santé maintient ses recommandations de prévention et de vaccination.

La prévention, c’est en particulier le port du masque quand il y a du monde, par exemple dans les trains en ce week-end de chassé-croisé, dans les espaces clos, avec les personnes fragiles et bien sûr en cas de symptômes.

Concernant la vaccination, le deuxième rappel vaccinal concerne désormais les plus de 60 ans, les personnes de 18 à 60 ans à risque de forme grave, les femmes enceintes dès le 1er trimestre de grossesse, les personnes dans l’entourage de personnes vulnérables ou immunodéprimées.

Le 26 juillet, ce deuxième rappel a par ailleurs été ouvert :

- à tous les professionnels de santé, quel que soit leur âge ;

- à l’ensemble des salariés du secteur de la santé et du secteur médico-social ;

- aux aides à domicile intervenant auprès de personnes vulnérables ;

- aux professionnels du transport sanitaire, ainsi qu’aux pompiers.

Ce rappel est ouvert aux professionnels qui le souhaitent et ne rentre pas dans le champ de l’obligation vaccinale.

Depuis le début de l’épidémie, en Bourgogne-Franche-Comté ; 6 627 personnes sont décédées de formes graves de la maladie, en établissements de santé ; 2 502 personnes en établissements médico-sociaux.